

Bulletin à retourner

Par courrier à
16 avenue de Messine – 75008 Paris
Accompagné du règlement correspondant.

Informations au 01.44.77.82.25
ou karine.nivet@unagri.fr

FORMATION - BULLETIN D'INSCRIPTION

Titre de la formation :

.....

.....

Date(s) :

Coordonnées

Adhérent UNAGRI : oui : numéro d'adhérent non

Nom : ----- Prénom : -----

Cabinet : -----

Adresse : -----

Mail (Obligatoire) : -----

Téléphone :-----

Règlement

Tarifs			
<input type="checkbox"/> Membre € HT	<input type="checkbox"/> Non-membre € HT
UNAGRI € TTC (TVA 20%)	UNAGRI € TTC (TVA 20%)

Mode de paiement :

unagri Chèque (à l'ordre d'Unagri)

unagri AGEFOS / OPA CLIM – Coordonnées :

unagri FIF PL

Cette inscription n'est définitive que si elle est accompagnée du règlement.

Établi le ----- à -----

Signature et cachet obligatoire :

IMPORTANT : Le paiement doit être effectué avant le début du stage. Pour les dossiers AGEFOS, les contrats doivent nous parvenir avant le début du stage. FIF PL : procédure distincte, merci d'adresser directement le paiement à l'Unagri



Union Nationale
des Auditeurs des Organismes Agricoles

Organisme de formation inscrit
sous le n° 11 7537376 75

UNAGRI EST RÉFÉRENCÉ DATADOCK



Conditions générales et modalités d'inscription

Comment vous inscrire ?

Votre bulletin d'inscription et le chèque libellé à l'ordre d'**Unagri** sont à adresser à Unagri à l'adresse suivante :
16 avenue de Messine - 75008 Paris.

Le bulletin d'inscription doit être complété et signé par un membre habilité du cabinet ou de la Société.
Le bulletin d'inscription doit comporter obligatoirement une adresse mail personnalisée (pour chaque participant).

Conditions d'inscription

- unagri L'inscription est effective à réception du règlement, du bulletin d'inscription complété et signé. Une adresse mail valide est obligatoire pour chaque participant.
- unagri Aucune inscription téléphonique ne peut être prise en compte.
- unagri La convocation et les indications pratiques seront transmises par mail une semaine avant la formation
- unagri Les demandes d'annulation doivent parvenir par mail à Unagri : karine.nivet@unagri.fr au plus tard une semaine avant le début de la formation.
- unagri Passé ce délai d'une semaine, nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100% du prix de la formation à titre de dédit. Toutefois, le participant peut se faire remplacer à tout moment, le matin même de la formation. Il lui appartient d'en informer Unagri par mail à l'adresse suivante : karine.nivet@unagri.fr
- unagri La facture est adressée à l'issue de la formation avec l'attestation de présence.
La facture vaut convention de formation professionnelle.